

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février 2019, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mme Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, M Daniel PALUDETTO, M David BONNEFIN, Mme Cristèle DUMON.

Étaient absents excusés : M Antoine BERGER, Mmes Anne MARQUAN, Esther CORTAZAR-NAUZE

A été élu secrétaire de séance M Florent MAYET

Le compte rendu du conseil municipal du 06 décembre est validé avec les remarques suivantes :

Il faut lire : **Avenant 2 : travaux abbaye tranche 2**

Lot 1 : VRD

Attributaire : entreprise ETS AUDEBERT Les Manaudes 33190 CASSEUIL

Marché initial du 16 août 2017- montant : 32 247.00€HT

Avenant n° 1 - montant du 31 janvier 2018 475.00€ HT

Avenant n°2 : - 3 806.00€HT

Nouveau montant du marché : 28 916.00€ HT au lieu de 28 916.00€

34 699.20€TTC au lieu de 34 699.20€

Travaux isolation de la cantine de la salle des aînés et du logement

Lot n°4 petite plomberie

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ...10%.....
- Montant HT :15 293.76€.....
- Montant TTC : ... 16 823,14TTC...au lieu de 16 794.84TTC

1) Point sur les travaux :

Pour le local des aînés et le logement, le plombier attend la finition du revêtement mural.

A la médiathèque le maçon doit reprendre une malfaçon.

2) Dossier Age & vie :

Il faut contacter Mr Friot pour le terrain et déposer le permis d'aménager. Un maître d'œuvre va être nommé pour permettre la coordination des travaux avec l'implantation des réseaux. Ce dossier est suivi par la commission bâtiment, Mme Dumont et Mr Cante.

3) Dossier espace de vie sociale :

Il faut organiser la réunion du CCAS, le dossier est fait. Suivi par Mme Roubineau et Mme Rochette.

4) Dossier abbaye : parking et éclairage :

Début de la 3^{ème} tranche des travaux. Faire le dossier pour les subventions de la 4^{ème} tranche, suivi par Mr Beney et Mr Favory.

Pour le parking, étude en interne, suivi par Mr Favory et Mr Bonnefin.

5) Dossier préau de l'école et portes de la cantine :

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de mission de M et Mme MADAULE pour la création d'un préau et le remplacement des portes de la cuisine par des portes métalliques.

Le montant estimatif du contrat est de 4 320.00€ HT

Le dossier est suivi par Mme Rochette.

6) Atelier communal et local ACCA :

Étude des possibilités de travaux et création du local ACCA avec une construction respectant les normes pour la venaison.

Certains travaux pourraient être effectués par des entreprises ou des membres de l'ACCA. Dossier suivi par la commission bâtiment et Mr Bonnefin.

7) Réhabilitation maison Guibert :

Le dossier de réhabilitation de la maison Guibert en logement par Gironde Habitat est suivi par Mme Dumont.

8) Musée :

Le dossier de création du musée et son aménagement reste suivi par Mme Rochette.

9) Zone constructible Petit Ouest :

Il est nécessaire de contacter les responsables des réseaux eaux, électricité, gaz et téléphone afin de prévoir leurs extensions, le dossier est suivi par Mr Cante.

10) Cabinet médical :

Suite à une entrevue entre Mr le Maire et le Docteur Struk, la nécessité d'agrandir le cabinet médical pour l'arrivée de nouveaux médecins est indispensable. Deux options se présentent, agrandissement par le parc de la salle des fêtes ou achat de l'immeuble **Guignard**. Le Conseil se prononce par 8 pour, 4 abstentions sur une option d'achat de l'immeuble, en attente de renseignements concernant la faisabilité d'un partenariat public/privé sur ce projet. Gironde Ressources devrait pouvoir nous fournir les éléments nécessaires au montage de ce projet. Le dossier est suivi par MM Mayet et FAVORY.

11) Questions diverses :

- Le liquidateur de la société HUKIJU a prévenu la commune qu'il allait mettre la licence IV en vente aux enchères. La mairie va lui rappeler par courrier que la licence n'est pas transférable dans une autre commune.
- Des branches de haies dépassent sur le côté communal au niveau des écoles, elles seront coupées à la limite de propriété.
- L'association AIPS a annoncé qu'elle augmentait le prix du repas en le passant à 7.95€ et que les cotisations versées par les communes passeraient de 0.35€ à 0.55€

par habitant.

- Le budget du feu d'artifice payé par la commune pour la fête va être augmenté de 100€, il passera de 2200€ à 2300€.
- De nombreux trous sont signalés sur les routes communales. Une livraison d'enrobé doit avoir lieu en Mars. Les employés communaux interviendront pour les boucher.
- Une subvention de 150€ sera versée pour la course de vélo « Lucien Fouchy » qui passera par le bourg de Blasimon.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire
 - A **VERSER** une subvention (article 6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) aux associations citées dans le document annexé à la présente.
Les crédits sont ouverts au budget primitif 2019.
- Mr Durand pêcheur, fait une demande pour revenir sur les marchés gourmands. Il en avait été exclu suite à une attitude incorrecte envers les élus. Suite à son changement de comportement, les conseillers votent par 9 voix pour et 3 abstentions la levée de son exclusion. Les mêmes conseillers votent par 8 voix pour et 4 abstentions son retour sur les marchés gourmands 2019.

Travaux isolation de la cantine de la salle des aînés et du logement

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes du territoire du SIPHEM bénéficient d'un dispositif d'octroi de primes financières pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics; ce dispositif est appelé CEE-TEPCV (Prime « Certificats d'Économie d'Énergie sur le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » - l'arrêté du 24 février 2017 et de la fiche descriptive PRO-INNO-08).

Les travaux concernant :

- L'isolation de murs (Fiche standardisée BAT-EN-102)
- L'isolation de toitures (Fiche standardisée BAT-EN-101)
- Les vitrages isolants (Fiche standardisée BAT-EN-104)

Après avoir entendu les explications de *Monsieur le Maire*, le Conseil municipal, à l'unanimité **décide** de :

- **Solliciter** l'octroi d'une prime Certificats d'Économie d'Énergie sur le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte pour :
 - o *L'isolation de murs (Bâtiment résidentiel : logement communal)* pour un montant de travaux de 8 139 € HT ;
 - o *L'isolation de toitures (Bâtiment résidentiel : logement communal)* pour un montant de travaux de 3 117 € HT ;
 - o *Vitrages isolants (Bâtiment tertiaire : périscolaire)* pour un montant de travaux de 4 561 € HT ;
- **Charge** *Monsieur le Maire* de déposer le dossier de demande auprès du SIPHEM ;

- **Autoriser** *Monsieur* le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l’instruction de ce dossier, et en particulier la convention correspondante permettant le reversement d’une partie de la valorisation des CEE à la commune par le SIPHEM.
- **Rappelle** que la commune a bénéficié des autres aides publiques suivantes, précisez montant entre parenthèses : (DETR : 29 982.05€)

Avenant n°2 : Travaux extension de la médiathèque

Le conseil,

APRES avoir entendu l’exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°2018D4 du 11 janvier 2018.

Considérant qu’il y a lieu d’effectuer les travaux ci-dessous :

Moins-value

- lot 1 : Maçonnerie-gros œuvre : Considérant que le montant relatif au constat état des lieux sur le logement au- dessus mitoyen par huissier s’élève à – 650.00€ HT

Après en avoir délibéré, décide à l’unanimité

- de conclure l’avenant ci-après détaillé avec l’entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l’opération susmentionnée

Lot 1 : Maçonnerie-gros œuvre

Attributaire : entreprise BOTTECHIA 3 Courret 33190 PUYBARBAN

Marché initial du 23 février 2018- montant : **26 731.85€HT**

Avenant n° 1 - montant : 417.50€ HT

Avenant n°2 –Montant : - 650.00€ HT

Nouveau montant du marché : 26 499.35€ HT

31 799.22€ TTC

• **Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

Le maire donne lecture de la convention proposée par le trésorier de Rauzan concernant les seuils de poursuites.

Il s'agit d'un aménagement aux seuils législatifs de la saisie administrative à tiers détenteur. Le maire rappelle qu'au 1er janvier 2019, la saisie administrative à tiers détenteur se substitue à l'opposition à tiers détenteur (OTD) pour le recouvrement contentieux des produits locaux.

(loi de finances pour 2019).

A partir du 1er janvier 2019, les seuils réglementaires de 30 et 130 euros permettant la mise en œuvre du recouvrement par voie de SATD dans le SPL sont supprimés.

En effet la loi n'a pas fixé de seuil pour les poursuites qui peuvent se faire au 1er centime.

Le trésorier propose

- le seuil du 1er euro pour les saisies n'entraînant pas de frais.
le seuil de 100 euros pour les saisies bancaires qui entraînent des frais de traitement facturés par les établissements bancaires.

Après en avoir délibéré, le conseil valide ces seuils de poursuites à l'unanimité.

- **Déclaration d'intention d'aliéner section ZA n°33 rue Papon**

Monsieur le Maire soumet

la déclaration d'aliéner adressée par Maître Pierre Jean LARBODIE, notaire à PUJOLS, en vue de la cession d'une propriété sise 1 rue Papon, cadastrée sections ZA n°33 d'une superficie de 11 ares 90 ca appartenant à Mme Laurence BOUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à son droit de préemption

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO

Antoine BERGER

Absent excusé

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Absente excusée

Esther CORTAZAR-NAUZE

Absente excusée

Cristèle DUMON